

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir : ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, BENCHARGUI Suzanne à ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne à BELBEZE Isabelle, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, MARTINS Emmanuel à BUSCATO Thierry.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 23  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

### **OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-56 – CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRAMUNICIPALE « MARCHÉ DE PLEIN VENT »**

Mme DE CARVALHO, rapporteure, explique qu'en dehors des commissions communales composées exclusivement de conseillers municipaux, le conseil municipal peut consulter d'autres instances.

La création de commissions extramunicipales résulte de la loi du 6 février 1992. L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs commissions extramunicipales (ou comités consultatifs) sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extramunicipales pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par un membre du conseil municipal désigné par la maire. Elles permettent d'associer des administrés, des associations et des personnalités extérieures à la préparation des décisions.

Mme DE CARVALHO explique que la création d'une commission extramunicipale du marché de plein vent permettra de maintenir un dialogue permanent entre les différents acteurs du marché, en les associant notamment aux prises de décision quant aux demandes d'emplacement sur le marché de plein vent.

Mme DE CARVALHO propose la composition suivante :

- Représentants du conseil Municipal : Monsieur le Maire en qualité de Président, 5 élus pour le groupe « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory » (et 5 suppléants) et 1 élu pour le groupe « Nouveau départ pour Saint-Jory » (et 1 suppléant)
- Représentants des commerçants du marché : 3 membres (et 3 suppléants)
- 1 représentant du syndicat des Marchés (et son suppléant)
- 2 saint-joryens (et 2 suppléants) pour lesquels un avis à candidature sera publié

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le vote à main levée et invitera chaque liste à proposer son ou ses représentants.

Sont candidats :

Pour la liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory » :

- Titulaires : DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, LINARES François, MILHORAT Claude, BOUTRY Pascal
- Suppléants : ROQUES Patrick, GUERRERO Lionel, CALVET Gilles, ROSSETTO Claudine, GOMEZ-GEIL Clémentine

Pour la liste « Nouveau départ pour Saint-Jory » :

- Titulaire : MAUGRION Sophie
- Suppléants : BUSCATO Thierry

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la création d'une commission extramunicipale du marché de plein vent

**APPROUVE** sa composition

**APPROUVE** le vote à main levée

**DÉSIGNE** DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, LINARES François, MILHORAT Claude, BOUTRY Pascal et MAUGRION Sophie membres titulaires de la Commission

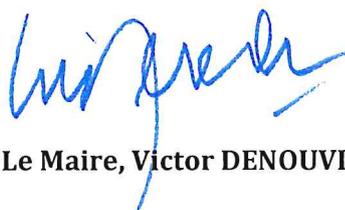
**DÉSIGNE** ROQUES Patrick, GUERRERO Lionel, CALVET Gilles, ROSSETTO Claudine, GOMEZ-GEIL Clémentine et BUSCATO Thierry membres suppléants de la Commission

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15/04/2024

  
Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

